

-----Réservé ANFR-----

Cadre réservé à l'ANFR

Astreint Plaisance

Immatriculation :

Indicatif :

MMSI ou ATIS :

SB :

Type de traitement :

N° Départ :

DEMANDE DE LICENCE

pour l'utilisation d'une station radioélectrique de navire ou de bateau.

Pièces justificatives à joindre obligatoirement au dossier (tableaux ci-dessous 1, 2 et 3) * :

*En l'absence des justificatifs demandés, votre dossier vous sera retourné.

| | | |
|--|---------------|--|
| 1. Justificatif d'immatriculation | Plaisance | - Copie du titre de navigation (généralement page 21 du carnet de francisation) ou - Copie de la carte de circulation |
| | Professionnel | - Copie du permis de navigation ou - Copie de la page " <i>caractéristiques</i> " du carnet de francisation |
| | Fluvial | Copie du certificat de navigation du bateau |

| | | |
|---|------------------|---|
| 2. Justificatif(s) d'identité(s) | Particulier | Copie recto-verso de la carte d'identité ou copie du passeport ou copie du livret de famille |
| | Personne morale | Copie recto-verso de la carte d'identité ou copie du passeport du responsable ou du représentant dûment mandaté pour effectuer la demande |
| | + si société | Copie de l'extrait Kbis datant de moins de 3 mois |
| | + si association | Copie des statuts |

| | | |
|---|--------------------------|--|
| 3. Justificatif de propriété du navire | Propriétaire direct | Copie de la page du carnet de francisation où vous apparaissez. (La carte de circulation fait également office de propriété) <i>Remplir la rubrique 1 de la page 2/4</i> |
| | Leasing | Copie d'un justificatif où le locataire et l'organisme de leasing sont clairement identifiés (exemple : copie de la page propriétaire du carnet de francisation) <i>Remplir les rubriques 1 et 2 de la page 2/4</i> |
| | Autre utilisateur navire | Lettre mandatée du propriétaire autorisant le demandeur à effectuer la demande afin de recevoir la licence en son nom. <i>Remplir les rubriques 1 et 2 de la page 2/4</i> |

Nom du demandeur :

Nom du navire :

Document élaboré et exploité par l'Agence nationale des fréquences pour le compte du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

1 Demandeur de la licence : (voir pièce à fournir en page 1)

| | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|--|
| S | B | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|--|

Le demandeur est : le propriétaire du navire (ou du bateau) **ou** l'utilisateur mandaté * (ex : prêt de navire)

* joindre un mandat (autorisation du propriétaire pour effectuer la demande et recevoir la licence) + renseigner la rubrique 2.

Nom, prénom ou raison sociale M., Mme, Mlle

Adresse

Code Postal Ville

Tél. (domicile) Tél. (professionnel)

Portable Télécopie

Email

Contacts et N° de Tel. à Contact 1

Joindre en cas d'urgence : Contact 2

Code CIAC A fournir si vous effectuez des appels téléphoniques (navire-terre) par l'intermédiaire de stations côtières étrangères, l'autorité comptable correspondant au code CIAC indiqué, procédera au recouvrement de la facture liée à vos communications (informations www.anfr.fr)

Afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse nous communiquons à l'UIT (Union internationale des télécommunications) et aux organismes de secours, CROSS et CNES, les informations relatives à la station de navire : MMSI, indicatif, matériel à bord, immatriculation...

Pour favoriser votre identification en cas d'urgence, des données nominatives sont communiquées aux centres de secours (nom, prénom, adresse, coordonnées tél.) sauf si vous en exprimiez explicitement votre désaccord en cochant la case suivante :

Je m'oppose à la communication des données me concernant aux organismes de secours.

2 Propriétaire ou organisme de leasing * :

* Rubrique à ne renseigner que si le demandeur indiqué ci-dessus n'est pas le propriétaire.

| | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|--|
| S | B | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|--|

Nom, prénom ou raison sociale M., Mme, Mlle

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Télécopie

3 Situation antérieure

Possédiez-vous auparavant un navire équipé de radio ? OUI NON (aller directement au paragraphe 4)

Avez-vous transféré votre installation radioélectrique sur votre nouveau navire ? OUI NON

Nom de l'ancien navire Indicatif

Votre ancien navire a-t-il été vendu ? OUI NON Immatriculation

Si oui, nom de l'acheteur

Son adresse

Code postal Ville

7 Observations particulières

8 Engagements du propriétaire ou de l'utilisateur mandaté

Toute demande de licence doit être accompagnée des pièces justificatives mentionnées en première page, dans le cas contraire votre dossier vous sera retourné.

Je soussigné(e) (Nom, prénoms) propriétaire ou personne mandatée pour effectuer la demande de licence du navire décrit au paragraphe 4, certifie l'exactitude des renseignements portés précédemment et déclare avoir pris connaissance des dispositions figurant ci-dessous, m'engage à les respecter.

Fait à le

Signature originale (non photocopiée) :

Le présent document doit être adressé **uniquement par courrier à** :

Agence nationale des fréquences
Département licences et certificats
4 rue Alphonse MATTER
BP 8314
88108 SAINT-DIE-DES-VOSGES CEDEX

Pour vous aider dans la rédaction de ce document :

Téléphone : 03 29 42 20 68

Télécopie : 03 29 42 20 50

Site Internet : www.anfr.fr (rubrique radiomaritime) et licence@anfr.fr

Rappel :

Tout changement (nom du navire, composition de l'installation radioélectrique, propriétaire...) doit être signalé par courrier sans délai, en vue de l'établissement d'une nouvelle licence.

L'Agence nationale des fréquences vous rappelle qu'aucune installation de radiocommunications, obligatoire ou non, ne peut être ouverte à l'exploitation à bord d'un navire sans l'obtention de la licence correspondante et l'attribution d'un indicatif d'appel. La licence décrit les équipements radioélectriques composant la station de bord. Elle est valable tant que la station ne subit pas de modifications justifiant son renouvellement et constitue un document international, obligatoire à bord de tout navire équipé d'installation de radiocommunications.

Une installation radioélectrique ne peut être utilisée que par une personne titulaire du certificat d'opérateur approprié ou sous la responsabilité d'un opérateur qualifié présent à bord, pour plus d'informations contacter le 03 29 42 20 74.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes mentionnés au 1 du présent formulaire. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au département licences et certificats de l'ANFR dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus.